



**République Française
Ville de FLORANGE**

SEANCE DU 12 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 12 MAI, A 19 HEURES 00,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE, A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE
DE MONSIEUR MICHEL DECKER, MAIRE

Etaient présents :

M. DECKER. Mme DERATTE. M. HEYER. M. HOLSENBURGER. Mme LOMBARDI.
M. BERTON. M. DELLA LIBERA. M. FERRIER. M. CAVALLI. Mme CHINI. M. MICHEL.
M. CARNEVALE. M. BERGE. M. OBERBILLIG. M. ANTOINE. Mme DUPONT. M.
REZAIKI. Mme WATRIN. M. FLAMME. M. TARILLON. Mme BEY. Mme CONTI-
REINERT.

Excusés : Mme TESTON. Mme WANECQ. M. KWIATKOWSKI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame KRUCHTEN qui a donné pouvoir à Madame LOMBARDI
Madame KUSIOR qui a donné pouvoir à Monsieur DELLA LIBERA
Madame VARI qui a donné pouvoir à Monsieur BERTON
Madame MARCHAL qui a donné pouvoir à Madame WATRIN
Madame GUENZI qui a donné pouvoir à Madame DUPONT
Monsieur DICK qui a donné pouvoir à Monsieur HOLSENBURGER
Monsieur LOGNON qui a donné pouvoir à Monsieur FLAMME
Madame AQUE qui a donné pouvoir à Monsieur TARILLON

N° 37/2016

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016**

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016 EST ADOPTE
par 24 voix pour, 6 voix contre.

N° 38/2016

COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises
en vertu de la délégation de pouvoirs :

N° 15/2016

AVENANT N° 1 – TRAVAUX DE VOIRIE 2015 –

N° 16/2016

TRAVAUX D'ENTRETIEN ESPACES VERTS ET TERRAINS DE SPORTS

N° 17/2016

ENTRETIEN ESPACES VERTS

N° 18/2016

REGULARISATION COTISATION GUSO POUR SPECTACLE « MUSIC
PING PONG SHOW » 2013

N° 19/2016

REGLEMENT HONORAIRES AVOCAT

N° 39/2016

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2016 -

Rapporteur : Monsieur HEYER

Le Rapporteur soumet au Conseil les propositions
de subventions annuelles suivantes
aux sociétés, associations et organismes présentant un intérêt local :

Fonction	Nom de l'organisme	Pour mémoire 2015	Vote 2016
111	POLICE NATIONALE	310.00	310.00
	Prévention Routière - METZ	60.00	60.00
	Amicale de la Police Vallée de la Fensch - Commissariat de HAYANGE	250.00	250.00
113	PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	2 275.00	2 275.00
	Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Ville de FLORANGE	2 200.00	2 200.00
	Amicale des Vétérans du Corps des Sapeurs-Pompiers	75.00	75.00
22	ENSEIGNEMENT DU 2^{ème} DEGRE	3 055.00	3 055.00
	FSE - Foyer Coopérative du Collège « Louis PASTEUR » de FLORANGE	2 650.00	2 650.00
	C.D.I. Collège « Louis Pasteur » (versement à effectuer au Foyer Coopérative)	235.00	235.00
	ASE - Association Socio-Educative Lycée « Saint-Exupéry » de FAMECK	170.00	170.00
	ACTION CULTURELLE		
3110		12 475.00	12 475.00
	Harmonie Municipale	9 500.00	9 500.00
	Accordéon-Club Florangeois	1 995.00	1 995.00
	Chorale « Les Baladins »	590.00	590.00
	Chorale « Sainte-Cécile »	190.00	190.00
	Les Amis de la Country	200.00	200.00
3111		42 311.91	44 841.25
	Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch	42 311.91	44 841.25
313		7 600.00	7 600.00
	Escabelle (SKBL)	7 600.00	7 600.00
3300		87 430.00	87 930.00
	Florange Patrimoine et Culture	200.00	200.00
	Association Polar sur la Ville	1 500.00	1 500.00
	Association Fensch Militaria Motor Club	80.00	80.00
	Association Florange Skat Club Null Ouvert	150.00	150.00
	Intercosses	85 500.00	85 500.00
	Astronomie 51 Pegasi b	0.00	500.00
4000	SPORTS	142 445.00	131 425.00
	Association Sportive du Collège « Louis Pasteur »	475.00	475.00
	INTERCOSSES (Animation du 14 Juillet)	1 700.00	1 700.00
	ASFE (dont 3 000 € pour les frais de comptabilité)	30 000.00	28 500.00
	FOC (dont 4 500 € pour les frais de comptabilité)	44 000.00	44 000.00
	FOC subvention exceptionnelle	15 000.00	11 500.00
	TFOC Volley Ball (dont 2 500 € pour les frais de comptabilité)	17 500.00	17 500.00
	Dojo	7 400.00	7 200.00
	Boxing	3 700.00	3 700.00
	Billard	1 700.00	1 500.00

	Jogging	970.00	1 000.00
	Jogging - Subv.except. La Florangeoise Marche Rose 2015	1 800.00	0.00
	Pétanque	1 100.00	1 000.00
	Pétanque – Subv. Compl. Except. Tournoi National 2016	0.00	500.00
	Javelot	750.00	400.00
	Training Club Canin	463.00	900.00
	Training Club Canin - Subv. Exceptionnelle	437.00	0.00
	Club Badminton Florange	2 150.00	2 150.00
	Club Subaquatique	800.00	700.00
	Futsal	500.00	500.00
	OMS	12 000.00	8 000.00
	Bamara Elite Sports (Taekwondo)	0.00	200.00
	ACTIONS AIDE SOCIALE		
524		1 708.00	1 726.00
	C.L.C.V. (Fonctionnement)	1 425.00	1 425.00
	C.L.C.V. (Train des Nations: 229 € (Forfait) + 72 € (18 € x 4 enfants florangeois))	283.00	301.00
6101		15 396.00	15 396.00
	Association Foyer des Marguerites	15 396.00	15 396.00
522		20 875.00	20 875.00
	Association Les Enfants du Cap Vert	475.00	475.00
	CMSEA	20 400.00	20 400.00
523		8 304.00	11 034.00
	FNATH - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Section Florange/Uckange	250.00	250.00
	Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Val de Fensch	420.00	420.00
	Famille Lorraine	150.00	150.00
	Vie Libre	950.00	950.00
	Conférence « Saint-Vincent de Paul »	50.00	50.00
	Fraternité Chrétienne des Malades et Handicapés	75.00	75.00
	AFAD - Aide Familiale à domicile - Relais de Florange (13.10€ X 125 familles de Florange aidées en 2015)	1 493.00	1 638.00
	A DOMICILE 57 (13.10€ X 5 familles de Florange aidées en 2015)	131.00	66.00
	Secours Populaire Français	80.00	80.00
	APF - Paralysés de France - Délégation de Moselle	150.00	150.00
	APEI de Thionville (Opération Brioches de l'Amitié)	500.00	500.00
	JOC Florange - Jeunesse Ouvrière Chrétienne (Thème : quartiers libres)	400.00	300.00
	OMPN - Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale	110.00	110.00
	ACUF - Association des Combattants de l'Union Française	85.00	85.00
	FNACA - Fédération Nat. des Anciens Combattants en Algérie Maroc Tunisie	150.00	150.00
	AFSEP - Association Française des Sclérosés en Plaque	30.00	30.00
	APEDA - Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs de la Moselle	30.00	30.00
	Union Nationale des Combattants	150.00	150.00
	VMEH Thionville - Assoc. pour la Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	30.00	30.00
	CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (dont 200€ pour défi "Bouge ta Planète")	950.00	950.00
	FAVEC Assoc. Départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins	165.00	165.00
	Association Epona II	150.00	150.00
	S.O.S. Amitié	30.00	30.00
	Association Handicap International	155.00	155.00

	Association Française des Hémophiles (Comité de Lorraine)	30.00	30.00
	Secours Catholique – Section de FLORANGE	300.00	300.00
	AREMIG - Association pour Recherche et Etudes dans les Maladies Graves	200.00	200.00
	Association La Pédiatrie Enchantée	30.00	30.00
	Association AIDES	30.00	30.00
	La Ligue contre le Cancer – Comité de Moselle	30.00	30.00
	AUPAP - Amicale Uckangeoise des Préretraités et Anciens Préretraités	150.00	150.00
	APSEM - Association pour la promotion du Sport chez l'Enfant Malade	150.00	150.00
	Cheval Bonheur	0.00	150.00
	Association Les P'Tits Loups	500.00	500.00
	FNDIRP - Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes	150.00	150.00
	UDACFM - Union Départem. des Anciens Combattants Français Musulmans	50.00	50.00
	Docteur Sourire	0.00	300.00
	Pink Ladies 57	0.00	500.00
	Pink Ladies 57 - Subv.except. La Florangeoise Marche Rose 2016	0.00	1 800.00
820	AMENAGEMENT URBAIN	500.00	0.00
	Paix à Florange	500.00	0.00
92	AGRICULTURE ET INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE	1 010.00	1 040.00
	Relais de la Vallée de la Fensch (Sté colombophile)	120.00	150.00
	Aquarium Club	120.00	120.00
	Association de Pêche « La Rousse » (<i>dont 270 € pour l'Ecole de Pêche</i>)	770.00	770.00
9000	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	6 408.00	6 408.00
	AISF - Association d'Intervention Sociale de la Fensch	6 408.00	6 408.00

Madame WATRIN, s'étant absentée quelques minutes, n'a pris part au vote.

Le Conseil Municipal a décidé de délibérer en votes séparés, comme suit :

- **par 23 voix pour et 6 contre pour la subvention OMS**
- **à l'unanimité pour les autres associations**
- alloue les subventions ci-dessus aux Sociétés et Associations présentant un intérêt communal,
- dit que, préalablement au versement des subventions égales ou supérieures à 23 000 €, une convention financière sera obligatoirement établie entre la Ville et l'Association, et fixera les modalités et conditions de versement;
- autorise le Maire à signer les conventions et les avenants nécessaires, ainsi que les pièces y afférentes.

N° 40/2016

VENTE D' ACTIONS DE LA SPL TRANS FENSCH AU SMITU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération du Comité Syndical du SMITU du 6 octobre 2015 créant un Etablissement Public Industriel et Commercial,

Vu la dissolution des trois entités composant le SMITU – à savoir SPL Transfensch, SEM Transfensch et GIE- et la reprise de l'exploitation des activités en régie envisagée à compter du 1^{er} juillet 2016,

Considérant la volonté du SMITU de regrouper toutes ces activités au sein d'un seul et même EPIC, afin d'optimiser la gestion du service des transports en recherchant notamment une baisse des coûts de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- cède, à la demande du SMITU, les 200 actions détenues au titre de la SPL Transfensch par la Ville de Florange, au prix unitaire de 16 €, soit un montant total de 3200 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession.

La recette correspondante sera imputée au compte 775/0100.

N° 41/2016

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Rapporteur : Monsieur Alexandre HOLSENBURGER

La DSU (dotation de solidarité urbaine) créée en 1991 est une composante de la DGF et réglementée par les articles L.2334-15 du CGCT. Florange en bénéficie depuis 2012 ; cette dotation constitue un levier financier important pour accompagner les projets urbains qui comprennent un volet social économique ou sécuritaire.

La recette de la DSU s'est élevée pour 2015 à 114 071 € (montant inchangé depuis 2012).

L'article L.1111-2 du CGCT prévoit que « chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la DSU au cours de l'exercice précédent, il est présenté avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales [...] sur les activités menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur le territoire concerné et les moyens qui y sont affectés. L'ensemble des indicateurs et des analyses de ce rapport sont présentés par sexe [...]

Un tel rapport intitulé « analyse des besoins sociaux » est présenté au CCAS annuellement et est à disposition des conseillers municipaux.

Le tableau ci-après présente l'utilisation qui a été faite des crédits DSU à Florange.

	2014	2015
Sécurité		
Personnel police municipale	187 245 €	208 418 €
Petite enfance et jeunesse		
Agents de sécurité écoles	44 511 €	42 371 €
Subvention au CCAS pour le périscolaire	619 283 €	609 994 €
Action sociale et santé		
Subvention de fonctionnement au CCAS	502 800 €	495 258 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'utilisation qui a été faite des crédits DSU à Florange.

N° 42/2016

DENOMINATION DE SQUARE

Rapporteur : Monsieur Daniel DELLA LIBERA

Après avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal est appelé à accepter la dénomination du petit square situé Rue de Bourgogne.

La dénomination du « Square Henri DEMONT » est proposée afin de rendre hommage à cet homme d'exception bien connu dans le quartier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la dénomination « Square Henri DEMONT » pour le petit square situé Rue de Bourgogne.

N° 43/2016**PROTECTION FONCTIONNELLE POUR DEUX AGENTS
DE LA VILLE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la circulaire du 5 mai 2008 relative à la protection fonctionnelle des agents de l'Etat ;

Considérant que le Conseil Municipal est informé que deux agents de la Police Municipale ont été victimes d'insultes et de menaces de mort répétées au cours d'une interpellation d'un individu déjà connu des services de police ;

Considérant que la collectivité publique est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ont été victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer le préjudice susceptible d'en résulter ;

Considérant que cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat des agents et permettre la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers et moraux ;

Considérant que les agents au regard des faits existants n'ont pas commis de faute personnelle pouvant remettre en cause leur droit à bénéficier de la protection fonctionnelle ;

Considérant qu'une déclaration a été faite auprès de la SMACL, assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « responsabilité civile et protection juridique des agents » ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'en débattre et en cas d'accord d'accorder la protection fonctionnelle aux agents Christine PEIFFER et Nicolas ROQUEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle aux agents Christine PEIFFER et Nicolas ROQUEL.

A N N E X E S

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 37/2016 **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU** **31 MARS 2016 :**

M. TARILLON émet trois remarques s'agissant du compte rendu de la séance précédente.

- Point 21/2016 : M. TARILLON apporte ses remarques par document écrit qui sera annexé au compte rendu de la séance
- Points 23/2016 et 24/2016 page 42 : M. TARILLON considère que même si les propos « fanatisme » et « dilapider » ont été tenus ils ne devraient pas figurer au compte rendu car ils sont à la limite de l'injure.
- Questions orales page 44 : M. TARILLON regrette qu'il ne soit pas écrit que la Ville ne donne pas une suite favorable à toutes les demandes de stage rémunérées.

Le groupe votera contre l'adoption du PV de la séance précédente.

ANNEXE A LA RUBRIQUE « DIVERS ET COMMUNICATION » :

1) FERMETURE DE CLASSE :

M. TARILLON explique qu'au vu des moyennes de fréquentation prévues pour la rentrée scolaire 2016/2017, on ne peut que constater cette fermeture. Il salue la présence du CADA et de ces familles dont l'implantation a été décidée par la Majorité précédente, au grand regret de l'opposition de l'époque, mais se dit inquiet s'agissant de l'offre de logement social sur la Ville.

M. DECKER souligne que les enfants issus du CADA sont à Florange à titre transitoire, et sont donc susceptibles de quitter le territoire à tout moment. L'augmentation de cette population ne va d'ailleurs pas sans poser quelques problèmes, comme par exemple à l'Epicerie Sociale. En matière d'habitat social, la construction de 22 logements sociaux dans la rue de Verdun vient encore renforcer l'offre tout en sachant que Florange a déjà atteint les 20 % de logements sociaux imposés par la loi SRU. Dans le quartier d'Ebange, est présente une forte concentration de ces populations puisque 750 personnes sont hébergées au foyer AMLI/CADA.

Mme DERATTE explique que pour l'année 2015/2016, le recteur avait promis le maintien de cette classe. Un sursis avait donc été possible à l'époque, une année aura été gagnée, ce qui a constitué une chance en matière de pédagogie.

M. HOLSENBURGER aborde les conséquences de la sortie de Florange des dispositifs de la politique de la Ville. Dans ce quartier, le transfert de l'Armée du Salut à la Rue Descartes a fait augmenter les difficultés. La Ville est déjà très sous pression au niveau social ; le Centre Social en ressent les effets. Donc de nouveaux quartiers et de nouveaux logements sociaux peuvent aussi venir augmenter cette pression.

Mme BEY pose la question d'une nouvelle fermeture l'année suivante, soit à la rentrée 2017/2018. (en maternelle surtout)

Mme DERATTE :

A priori, même si cela reste toujours possible, il n'y a pas de perspective en ce sens dans l'état actuel des choses. Le CADA représente un argument qui permettra de tenir la barre et d'éviter la fermeture d'une deuxième classe en 2017.

2) ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES :

M. DECKER informe l'assemblée des dates retenues pour les scrutins relatifs aux présidentielles et législatives en 2017. En réponse à une question écrite, il explique que le verre de l'amitié est offert à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre. La collectivité ne prend en charge que ces deux vins d'honneur.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 39/2016
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2016 :

L'intervention de **M. TARILLON** est jointe au présent document.

M. HEYER s'exprime concernant les propos de M. TARILLON s'agissant de l'OMS.

En 1989, est créé l'OMS, véritable révolution du sport florangeois. C'est un raccourci et c'est oublier que Florange existait avant l'OMS. Cette année on diminue de 4000 € la subvention de cette association mais le redressement du FOC coûte 15 000 € à la collectivité pour cette même année. Cet Office Municipal des Sports a coûté depuis sa création énormément d'argent pour peu de résultats obtenus. Or il y a restriction budgétaire. On ne peut plus utiliser l'OMS comme courroie de transmission politique comme l'équipe précédente l'avait fait... Tout n'a pas été négatif, au contraire, mais cela a coûté trop cher!!

Pour l'association PEGASI, il est vrai que c'est une jeune association mais si l'on considère les sollicitations dont elle fait l'objet auprès des écoles, cette subvention ne permettra pas la couverture de leurs différents frais.

M. BERTON s'exprime concernant l'ASFE et précise que cette association a été énormément soutenue cette année via la dotation en matériel. Les investissements compensent la perte en subvention. Tout est mis en œuvre pour soutenir l'ASFE.

En matière de critères de soutien, qui n'étaient pas définis en 2014 quand la nouvelle municipalité a été mise en place, la majorité y travaille actuellement.

M. DECKER explique que l'ASFE est bien considérée comparativement à d'autres clubs équivalents. L'association PAIX a déposé quant à elle le matin même une demande de subvention.

Pour le FOC, si l'on établit un bilan du coût total des redressements (natation, tennis, TFOC = 60 000 €) la facture pour la Ville s'élève à près de 200 000 € quand on y intégrera le TFOC-VOLLEY et l'ASFE.

Pour le FOC, de nouveaux statuts qui tiennent la route ont été établis avec l'aide d'un avocat.

La subvention allouée aux sports augmentant par rapport à 2015, M. DECKER considère que l'équipe municipale fait tout sauf fossoyer le sport florangeois.

Mme BEY dit qu'elle ne voit pas le rapport entre l'OMS et les redressements judiciaires. En réponse aux propos de Monsieur Alain HEYER, Mme BEY affirme que certains clubs obtiennent de très bons résultats.

Selon **M. HEYER**, le sport florangeois se portait beaucoup mieux avant. S'agissant de l'OMS, c'est une association éclairée avec des moyens humains qui devait fédérer le sport florangeois ; elle a une responsabilité à tenir dans le contrôle des contrats de travail des associations. M. HEYER est par ailleurs surpris de ce débat concernant l'OMS, car en 2015 l'opposition ne s'était absolument pas manifestée. Il explique que les Florangeois ne veulent pas payer pour les Clubs.

M. BERTON rappelle une règle simple mais essentielle : tenir une assemblée générale pour obtenir une subvention. Cela n'a pas été le cas.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 40/2016
VENTE D' ACTIONS DE LA SPL TRANS FENSCH AU SMITU :

M. HOLSENBURGER explique la réforme juridique autour du SMITU.

M. TARILLON confirme les propos de Monsieur HOLSENBURGER. Il a fallu éviter une procédure de délégation où TRANS FENSCH n'aurait pas pu remporter l'appel d'offres (pour éviter des difficultés sociales). Actuellement ce qui est important c'est que cela reste dans le champ public. Il salue la décision du Président du SMITU de conserver un dépôt à Florange.

Cependant tout n'est pas parfait et il ne faut pas oublier que la ligne forte du BHNS est quand même Hayange-Thionville et pas seulement le pont de Thionville. Il se félicite aussi que le Président du SMITU n'ait pas supprimé les lignes transfrontalières et qu'il ait bien écouté les usagers.

M. HOLSENBURGER constate qu'il y a un certain bénéfice à changer de couleur politique dans un syndicat intercommunal.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 41/2016
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE :

M. DECKER explique qu'elle est estimée à 50%, soit 57 000 € mais l'an prochain se posera le même problème car le montant attribué n'est pas encore connu au moment du vote du budget.

M. TARILLON rappelle que la commune a bénéficié de cette DSU dans les années 1990 et en a à nouveau bénéficié en 2012 grâce au nombre de logements sociaux.

Sur le premier niveau de DSU, l'intégration du potentiel fiscal dans la base de calcul pose toujours problème, à cause de SOLLAC.

Il explique que, en matière de DSU, soit la Ville la perçoit, soit elle ne la perçoit pas, donc selon lui le montant à inscrire est soit nul, soit il est de 114 000 €.

M. HEYER explique que le choix des 50 % fait partie d'un calcul global DGF + DSU comme cela a été expliqué au moment du Débat d'Orientation Budgétaire / Budget Principal.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 42/2016
DENOMINATION SQUARE RUE DE BOURGOGNE :

M. TARILLON se réjouit de la proposition qui a été faite par M. DECKER et de l'inauguration du square. Ainsi, les 4 compagnons seront tous honorés et reconnus. Cette démarche est importante pour les jeunes générations.

DIVERS :

Mme CONTI-REINERT fait référence à un article paru dans le Républicain Lorrain en date du 5 mai 2016 expliquant que c'est la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch qui est compétente en matière de déchets.

M. TARILLON revient sur un courrier qu'il a adressé à M. DECKER en date du 11/04/2016. Ce courrier a pour objet la DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE et la dotation forfaitaire qui baisse de 30 %, ce qui est bien supérieur à la baisse annoncée dans la loi de finances pour 2016. Dans ce courrier, Monsieur TARILLON proposait une démarche commune pour comprendre et engager une action de contestation. Cette démarche est pour lui, celle d'un élu qui aime sa ville et qui n'est pas dans une posture fanatique.

M. HEYER souligne que le courrier de M. TARILLON a été fait dans l'empressement et en pensant que l'évaluation faite par la majorité était fautive. Or notre évaluation était bien la bonne. Il souligne également ce que pourrait être l'interrogation des Florangeois aujourd'hui, si jamais la majorité sollicitait le soutien de ses opposants avec leur 43% de votes favorable et leur gestion calamiteuse. Ce serait bien maladroit de rappeler ceux qui ont provoqué cette situation.

M. DECKER fait savoir que la démarche proposée par l'opposition est actuellement en cours au niveau de l'Association des Maires de France. Il fait également remarquer que l'évaluation faite de la DGF était exacte.

Mme BEY aborde le sujet de l'A31 Bis et de la Commission Locale. Elle espère qu'on ne se limitera pas simplement à la comparaison des 2 tracés. Les personnes se batront ensemble. Elle constate par ailleurs le peu de participation de la majorité à la dernière action du collectif PAIX.

M. DECKER explique le courrier reçu cette semaine de Monsieur Alain VIDALIES, Ministre des Transports arrivé 10 mois après qu'on ait sollicité le Président de la République et dans lequel il ne répond pas aux questions qu'on lui pose. M. DECKER rappelle le positionnement de la Ville qui est le suivant : pas de traversée de Florange par l'A31 Bis.